

23.01.1964

23 JANVIER 1964

LORJOU : un air saisi...



Le peintre Lorjou a été « saisi », n'ayant pu payer, après « sommation itérative », la somme de 3.000 francs qu'il avait été condamné à verser à M. Raymond Cogniat. Il a vu saisir réfrigérateur, fauteuils, lampadaire, une de ses toiles représentant une course de taureaux et une autre attribuée à Gauguin. S'il ne paie pas la somme réclamée, ses meubles et toiles seront mis en vente le 7 février « à toute heure du jour ».

« Si je vends de la peinture d'ici là, a dit Lorjou, je paierai. » L'affaire date de la Biennale des Jeunes en 1961. Lorjou avait répandu un tract traitant notamment de « bourriques officielles » les personnalités qui protègent la peinture abstraite. M. Cogniat, commissaire de la Biennale, avait poursuivi Lorjou et obtenu en 1962 des dommages-intérêts.

M. Raymond Cogniat est inspecteur principal des Beaux-Arts, délégué général de la biennale de Paris, vice-président de l'Association internationale des critiques d'art. Il est aussi un défenseur zélé de la peinture abstraite.

M. Bernard Lorjou, lui, est artiste peintre, premier prix de la critique en 1948 (avec Bernard Buffet), grand Prix de la biennale de Venise, gagnant du référendum de la galerie Charpentier en 1954...

... Et il déteste la peinture abstraite.

Il la déteste avec une vigueur telle qu'il a fait distribuer, à la sortie de la biennale des jeunes, en 1962, un tract dans lequel il désignait M. Cogniat à la vindicte publique comme « valet de la peinture abstraite » et « bourrique officielle ».

M. Cogniat n'a que médiocrement apprécié l'argument. Il a porté plainte pour injure, et gagné :

Hier matin, après le passage de l'huissier, M. Lorjou a déclaré : « Je me suis laissé saisir pour attirer l'attention sur la lutte que je mène contre la peinture abstraite ».

RAITER LES CRITIQUES DES OFFICIELLES... »

est présenté hier au domicile parisien le 18^e arrondissement. Il a « saisi » différents meubles, dont un réfrigérateur attribué à Gauguin, qui seront vendus s'il ne paie pas les 3.000 francs (64) qu'il a dû verser en décembre (62) des dommages-intérêts.

71

23 JANVIER 1964

La vengeance des abstraits : Lorjou saisi

UN réfrigérateur, un fauteuil, un appareil de chauffage, un bahut ancien, une commode un tableau attribué à Gauguin un autre signé Lorjou répertoriés, le 7 février, des 3.000 F de dommages et intérêts que ce dernier doit à M. Raymond Cogniat, depuis qu'il a été condamné pour l'avoir traité de « bourrique officielle ».

Le peintre affiche son intention de ne pas payer, aussi longtemps que M. Cogniat n'aura pas fait descendre les meubles et afficher la saisie (ah! mais...) Je veux lui montrer qu'on ne fait pas condamner un monsieur parce qu'il n'est pas de votre bord.

Pour donner à l'affaire toute la publicité désirable, le chef des ultrafiguratifs a aussitôt libellé un tract à l'adresse de ses troupes, qu'il a signé : « La

concierge de Lorjou ». On verra bien...

Depuis plusieurs années, le torchon brûle entre le peintre et M. Raymond Cogniat, critique connu, délégué de la Biennale de Paris, supporter de l'art abstrait international, qui, d'après le peintre, est en pleine déconfiture, tant en Amérique que dans le reste du monde, tandis que nous, figuratifs, re prenons du poil de la bête.

Lorjou est à la recherche d'une salle de dimensions suffisantes pour présenter sa prochaine exposition. Titre : « Les Rois ». La dernière, qui avait eu lieu sur une péniche, avait été interrompue par la préfecture de police, parce qu'elle ne jouissait pas des autorisations nécessaires. En réalité, parce qu'il y avait, parmi les sujets exposés un képi de trop... un képi à deux étoiles.

23 JANVIER 1964

Saisie des meubles du peintre Lorjou

Paris, 22 janvier. — Le peintre Lorjou a été « saisi ». N'ayant pu payer, après « sommation itérative », la somme de 3.000 F qu'il avait été condamné à verser à M. Raymond Cogniat, il a vu saisir réfrigérateur, fauteuils, lampadaire, une de ses toiles représentant une course de taureaux et une autre attribuée à Gauguin. S'il ne paie pas la somme réclamée, ses meubles et toiles seront mis en vente le 7 février.

« Si je vends de la peinture d'ici là, a dit Lorjou, je paierai ».

L'affaire date de la Biennale des Jeunes en 1961. Lorjou avait répandu un tract traitant de « bourriques officielles » les personnalités qui protègent la peinture abstraite. M. Cogniat, commissaire de la Biennale, avait poursuivi Lorjou et obtenu en 1962 des dommages-intérêts.

23 JANVIER 1964

Des meubles de Lorjou saisis pour non paiement d'une amende

Paris, 22. — Le peintre Lorjou a été « saisi », hier matin. N'ayant pu payer, après « sommation itérative », la somme de 3.000 francs qu'il avait été condamné à verser à M. Raymond Cogniat, il a vu saisir réfrigérateur, fauteuils, lampadaire, une de ses toiles représentant une course de taureaux et une autre attribuée à Gauguin. S'il ne paie pas la somme réclamée, ses meubles et toiles seront mis en vente le 7 février « à toute heure du jour ».

« Si je vends de la peinture d'ici là, a dit Lorjou, je paierai ». L'affaire date de la Biennale des Jeunes en 1961. Lorjou avait répandu un tract traitant notamment de « bourriques officielles » les personnalités qui protègent la peinture abstraite.